



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
POUR LES MEULES ET ABRASIFS AGGLOMERES**

SOCIETE : **CENTAURE**
 ADRESSE : 6, rue Luigi Galvani 92160 ANTONY
 TELEPHONE : 01 55 59 15 30 FAX : 01 55 59 15 31

Nota : Dans la suite de cette fiche , le terme " meule "est employé pour " meules et produits abrasifs agglomérés " .

AVIS IMPORTANT

Les meules sont des produits inertes qui ne présentent aucun risque lors de leur manipulation ou de leur stockage. Elles requièrent des mesures spécifiques de protection des opérations uniquement pendant leur utilisation sur machines. La poussière dégagée lors du meulage est composée à plus de 90% de particules provenant de la pièce travaillée et , pour le travail sous arrosage , des aérosols produits par le fluide de coupe . Une attention toute particulière doit donc être portée à la nature du matériau meulé et du liquide d'arrosage et les équipements de protection appropriés doivent être mis en place .

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

MEULES AGGLOMEREES : *T EURO : Meules abrasives d'ébarbage et tronçonnage
plates et à moyeu déporté : acier, inox & matériaux*

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 ABRASIF :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oxyde d'aluminium synthétique
	<input checked="" type="checkbox"/>	Carbure de silicium synthétique
	<input checked="" type="checkbox"/>	Oxyde de zirconium et d'aluminium
	<input type="checkbox"/>	Autres : <u>Diamant , CBN</u>
2.2 AGGLOMERANT :	<input type="checkbox"/>	Vitrifié
	<input checked="" type="checkbox"/>	Organique :
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Résine phénolique polymérisée
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Caoutchouc
	<input type="checkbox"/>	Autres : _____
2.3 CHARGES :	<input checked="" type="checkbox"/>	Composés halogénés
	<input checked="" type="checkbox"/>	Carbonates de calcium
	<input type="checkbox"/>	Kaolin
	<input type="checkbox"/>	Cryolithe
	<input checked="" type="checkbox"/>	Autres : <u>Composants halogènes, oxydes</u>
2.4 RENFORCEMENTS :	<input checked="" type="checkbox"/>	Fibre de verre
	<input type="checkbox"/>	Autres : _____

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

NON APPLICABLE : les meules ne sont pas des produits dangereux selon la directive CE 88/379 .

4. PREMIERS SECOURS

NON APPLICABLE

Les recommandations suivantes sont les règles de base à suivre lors d'une opération de meulage , elle doivent être complétées par les informations figurant dans les fiches de données de sécurité du matériau meulé et du fluide de coupe utilisé .

Inhalation de poussières : Mettre à l'air libre , assistance médicale si le symptôme persiste.

Yeux : S'éloigner de la zone de travail et laver à grande eau. Assistance médicale si l'irritation persiste .

Peau : Aucun effet dangereux connu.

Ingestion : Aucun effet dangereux connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AUCUNE MESURE PARTICULIERE .

L'eau , la poudre , la mousse , le sable et le CO2 ... peuvent être utilisés s'ils sont compatibles avec la situation .

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NON APPLICABLE .

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les recommandations suivantes sont destinées à protéger les meules des dommages qui pourraient créer un risque de rupture lors de leur utilisation sur machines .

Produits fragiles : manutentionner et stocker avec précaution .

Stocker à température et hygrométrie modérées : température excessive , humidité ou chocs thermiques peuvent affaiblir la résistance mécanique des produits et entraîner des risques quand ils sont utilisés sur machines .

Pour des recommandations plus complètes , se référer au Code Européen de Sécurité pour l'emploi des meules et produits Abrasifs Agglomérés (CODE FEPA édition française par l'institut de recherche et de sécurité) et aux notices de sécurité " applications générales " et " meules plates et à moyeu déporté utilisées sur machines portatives " .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NON APPLICABLE QUAND LES MEULES SONT MANIPULEES OU STOCKEES.

Lors de l'utilisation des meules sur machines , se référer aux instructions de la machine et aux règles sur la prévention des accidents du travail .

Pour un emploi sur des meules , se référer au Code de Sécurité FEPA , aux notices de Sécurité FEPA et aux règlements nationaux .



8.1 EQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE

Les équipements de protection individuelle suivants doivent être utilisés selon l'opération réalisée et le matériau travaillé :

- ° Protection des yeux : Ecrans de la machine , lunettes de sécurité ou visière de protection .
- ° Protection contre la poussière : Masque anti-poussière
- ° Protection des mains : Crème de protection ou gants de sécurité
- ° Protection auditive : Bouchons d'oreille ou équivalent
- ° Protection de la peau : Vêtements de protection adaptés

8.2 MESURE D'HYGIENE

Pas de règlements spécifiques .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 FORME : Solide
- 9.2 COULEUR : Variable
- 9.3 ODEUR : NON APPLICABLE (peut dégager une odeur non spécifique au travail)
- 9.4 P H : NON APPLICABLE
- 9.5 CHANGEMENT D'ETAT : NON APPLICABLE
- 9.6 DENSITE : NON APPLICABLE
- DENSITE APPARENTE : NON APPLICABLE
- 9.7 PRESSION DE VAPEUR : NON APPLICABLE
- 9.8 POINT ECLAIR : NON APPLICABLE
- 9.9 PROPRIETES EXPLOSIVES : NON APPLICABLE
- 9.10 VISCOSITE : NON APPLICABLE
- 9.11 SOLUBILITE DANS L'EAU : NON DETERMINEE

10. STABILITE ET REACTIVITE

Les meules sont stables et non réactives quand elles sont manutentionnées ou stockées .

- 10.1 CONDITION A EVITER : Température ou humidité excessives.
- 10.2 PRODUITS A EVITER : les aciers forts , les bases fortes et les agents oxydants puissants peuvent modifier les caractéristiques mécaniques des produits et entraîner des risques quand ils sont utilisés sur machines .
- 10.3 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :
Aucun si les meules sont utilisées selon les instructions .
- 10.4 AUTRES INDICATIONS : NEANT

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

NON APPLICABLE LORS DE LA MANUTENTION ET DU STOCKAGE .

L'expérience acquise depuis de nombreuses années prouve que les meules normalement utilisées n'ont pas d'effet nocif sur la santé , voir la note importante en début de fiche sur la poussière et les aérosols .

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 MOBILITE : En cours d'utilisation , les débris de meulage sont retenus par les carters et dispositifs d'aspiration des machines fixes ou par des écrans pour les machines portatives .
- 12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITE : NON DEFINIE
- 12.3 POTENTIEL BIO-ACCUMULATIF : NON APPLICABLE
- 12.4 ECO-TOXICITE : NON APPLICABLE

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Respecter les règlements nationaux et locaux . Les meules usées doivent être éliminées en respectant les règlements nationaux et locaux .

Tenir compte de leur contamination possible par des matériaux dangereux venant de la pièce travaillée ou du lubrifiant .

14. TRANSPORT

Les meules ne sont pas des produits dangereux et aucun règlement spécifique ne leur est applicable , quel que soit le type de transport .

Protéger de la pluie et d'une température ou humidité excessive .

Prendre toutes précautions pour éviter tout dommage au produit pouvant entraîner un risque lors de l'utilisation sur machines .

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlements de la Communauté Européenne : NEANT , aucun marquage spécifique n'est exigé par la Directive CE 88/379 .

Règlements nationaux ou locaux : se référer aux textes applicables .

16. AUTRES INFORMATIONS

ATTENTION !

Les indications ci-dessus se basent sur les connaissances et la pratique actuelles et ne constituent pas une garantie . Les lois et règlements doivent être strictement respectés par les utilisateurs qui demeurent responsables de l'emploi des meules .